

Avis adopté

Séance plénière du 26 mars 2024

Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements

Déclaration du groupe Environnement et nature

La couverture du cinquième risque représente un défi sociétal majeur. Elle doit concilier un droit subjectif et relatif, respectueux des aspirations individuelles, tout en garantissant une répartition juste, inclusive, équitable et solidaire.

Conçu dans des périodes de restriction budgétaire, contraint par des budgets publics déjà largement engagés, le financement de la perte d'autonomie des seniors n'est aujourd'hui ni suffisant ni adapté aux enjeux présents et futurs. Les besoins nécessiteraient vingt milliards d'euros d'ici 2030. La France comptera entre 160 000 et 320 000 seniors dépendants de plus en 2030 et jusqu'à un million en 2050. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec la prise en charge des affections de longue durée qui touchent près de 13 millions de personnes en France et représente plus de 66% des dépenses remboursées par l'Assurance maladie.

Le financement de la protection sociale est aujourd'hui de nature « mixte ». Il mêle solidarité contributive et solidarité nationale. Mais l'importance du reste à charge pour les personnes en perte d'autonomie, leurs familles et leurs proches, entrave trop souvent le libre choix.

Le projet d'avis propose plusieurs pistes d'articulation de contributions collectives. Notre groupe approuve celles qui ne font pas peser la couverture du risque sur les seuls salariés et retraités et qui respectent les principes de proportionnalité ou de progressivité.

Toutefois un changement de paradigme s'impose : La majeure partie des sources de financement proposées demeure assise sur les revenus d'activité. Or le ralentissement de la croissance économique provoqué par le changement climatique et les zoonoses menace la soutenabilité de la sécurité sociale déjà fortement déséquilibrée par le vieillissement de la population et la hausse des affections longue durée dues à des expositions multifactorielles notamment environnementales. Nous regrettons que l'approche décloisonnée de la prévention de la perte d'autonomie, fondée sur le concept de *One Health*, pourtant fortement soutenue dans l'avis, n'ait pas été suivie de propositions de financement telles que la suppression progressive des dépenses budgétaires et fiscales défavorables à la santé, ainsi que le recours à la fiscalité écologique.

Aussi, si notre groupe salue le travail majeur effectué par la commission, le groupe de citoyens et la rapporteure, **il laisse la liberté de vote à ses membres.**